

## Les réfugiés carlistes à Marseille sous la monarchie de Juillet

---

De 1815 à 1848, Marseille entretint avec l'Espagne des rapports constants et variés, relations économiques certes, mais aussi contacts humains. Les Espagnols, en effet, étaient nombreux dans la cité phocéenne, que l'on considère les simples passagers dont le séjour était toujours assez bref ou, mieux encore, les étrangers établis plus ou moins définitivement dans la grande ville aux multiples possibilités industrielles et commerciales. Dans l'un et l'autre cas, d'ailleurs, ce sont les réfugiés politiques qui sont, pour la majeure partie, responsables de cette émigration : de 1823 à 1833, il s'agit plus précisément de libéraux ; à partir de 1833, au contraire, ce sont leurs adversaires politiques, les carlistes, qui prennent la relève.

### LES DIVERSES VAGUES D'IMMIGRATION

Les conditions politiques, pourtant, n'étaient point favorables à l'immigration espagnole en France en général et à Marseille en particulier, en raison de l'évolution quasi parallèle des gouvernements. L'émigration libérale de 1823, provoquée par l'absolutisme espagnol n'avait pas trouvé auprès de l'absolutisme français une bien grande sympathie. Dix ans plus tard, la situation est analogue. En 1833, l'Espagne évolue vers le libéralisme et entre dans l'ère des troubles et des révolutions dont on peut se demander si elle est jamais sortie depuis. Or, toute révolution s'accompagne, dans ce pays, de proscriptions, aussi les exilés furent-ils plus nombreux que jamais, car, à chaque changement important dans la vie politique espagnole, correspondit une vague d'émigration. Ces émigrés, carlistes ou progressistes, ennemis en tous cas de toute modération, devaient être mal accueillis dans un pays particulièrement attaché au juste milieu. En 1830, en effet,

l'évolution des idées avait eu raison de la réaction gouvernementale et, à l'arrivée sur le trône du roi des barricades, devait correspondre un changement dans le personnel administratif marseillais : le maire Rostand succédait à Mongrand et les préfets Thomas, puis Lacoste en 1836, à d'Arbaud-Jouques. Bien que le Ministère leur ait recommandé la modération et qu'ils soient animés de l'esprit de conciliation, une immigration de caractère absolutiste et conservateur ne devait pas trouver, à Marseille, une bien grande protection auprès de ces tenants du libéralisme et du progrès tout comme les libéraux de 1823, auprès de ceux qui s'apprêtaient à acclamer le Duc d'Angoulême. Du moins ces derniers étaient-ils soutenus par une grande partie de la population qui penchait de plus en plus vers le libéralisme. On ne saurait en dire autant des carlistes.

Si, malgré l'évolution des idées qui s'était manifestée sous la Restauration, les Marseillais avaient peu fait pour le succès de la révolution, « les nobles parce que l'orgueil les aveuglait, les bourgeois parce que l'égoïsme les étouffait, le peuple parce que l'ignorance épaississait sur ses yeux le voile de l'indifférence »<sup>1</sup>, cette révolution de palais ne menaçait pas assez leurs intérêts matériels pour rencontrer de nombreux adversaires et, par la suite, Marseille fut même la première à la défendre. En effet, jamais gouvernement n'avait été plus favorable à ses intérêts égoïstes. La pensée pacifique qui dominait au sommet de l'Etat avec ses tendances matérialistes s'identifiait admirablement avec le positivisme traditionnel du génie phocéén et la paix porta la prospérité de la ville à un degré qu'elle ne connaissait plus depuis longtemps. « Cette prospérité n'était pas seulement l'apanage d'une portion de la société ; elle s'épanouissait dans toutes les sphères, elle inondait de sa joie toute cette population laborieuse... ; la bruyante activité du port, l'animation de la ville, tout prouvait que le sensualisme avait étouffé dans les cœurs les passions politiques<sup>2</sup>. »

Aussi, tous ceux qui s'opposaient à l'établissement d'une paix et d'une liberté semblables en Espagne étaient-ils peu sympathiques à la grande majorité des Marseillais. Seuls les légitimistes pouvaient encore soutenir

---

1. A. BOUDIN - *Histoire de Marseille*, 1852, p. 576.

2. *Ibid.*

leur cause, qui, sous un prétexte d'humanité, leur donnait l'occasion de critiquer le gouvernement ; mais le nombre de leurs partisans, recrutés presque exclusivement parmi la noblesse, car le peuple devenait de plus en plus indifférent, s'amoindrisait chaque jour. Leur appui, d'ailleurs, était peu efficace et se bornait souvent à des vœux plus ou moins stériles. Cependant, loin d'éviter Marseille, les réfugiés y affluaient : le système de gouvernement de la France qui se disait libéral et qui, par suite, devait être accueillant aux proscrits de quelque opinion qu'ils fussent, sa réputation de loyauté, d'hospitalité, les attiraient, et effectivement Marseille, fidèle à sa tradition, leur ouvrait ses portes.

Les premiers arrivèrent dès l'avènement de Marie-Christine, fuyant la réaction libérale qui lui fit suite. C'étaient des ecclésiastiques se rendant à Rome ou dans les Etats sardes, moines qui fuyaient la Catalogne car, disait *Le Messenger*, « il faisait trop chaud dans leurs couvents »<sup>3</sup>, chanoines de la cathédrale de Barcelone ou capucins qui, comme Michel de Malgrat, originaire de Villafranca de Pénadés avaient quitté leur communauté pour se soustraire à des poursuites, craignant le sort d'autres religieux arrêtés pour cause politique<sup>4</sup>. *Le Messenger* écrivait le 20 décembre 1835 : « On rencontre dans nos rues beaucoup de moines espagnols qui fuient leurs pays. » Mais il y avait aussi des proscrits qui se disaient cultivateurs et qu'on soupçonnait être d'une condition plus élevée, des officiers qui avaient déserté leur régiment et venaient se réfugier à Marseille, des agents actifs du carlisme enfin, tel Soto, dénoncé dès octobre 1833 comme l'auteur d'une proclamation en faveur de Don Carlos et qui, après une visite minutieuse de ses papiers, reçut l'ordre de s'embarquer pour l'Italie<sup>5</sup> ou le dominicain Gomez, l'un des promoteurs des troubles de Navarre, qui faisait dire au *Message* : « La ville abonde en émigrés plus ou moins recommandables<sup>6</sup>. » L'émigration ne cessa pas au cours des années suivantes et, après chaque

---

3. *Message de Marseille* (M.M.) - 20 août 1835.

4. Archives municipales (A.M.) I 2 -238- 29 mars, 27 mai 1833, 31 mars 1834.

5. *Gazette du Midi* (G.M.) - 20 octobre 1833.

6. M.M. 2 juillet 1834.

revers subi par les carlistes, Marseille voyait débarquer de nouveaux hôtes : « il nous arrive tous les jours des réfugiés d'Espagne qui fuient les troubles de Catalogne », écrit *Le Messager* le 19 mai 1837.

Cependant, c'est en 1839-1840 qu'eut lieu la grande immigration carliste, lorsque la convention de Vergara eut mis fin à la guerre au profit des Christinos. Certes, la régente crut devoir, en 1840, « jeter un voile de clémence sur les erreurs politiques »<sup>7</sup> et accorder une amnistie. Celle-ci s'appliquait à toutes les personnes qui avaient commis des délits politiques du 9 juillet 1837 au 30 novembre 1840 et aux Espagnols carlistes réfugiés à l'étranger, pourvu qu'ils veuillent prêter serment à Isabelle II et à la constitution du 18 juin 1837, mais elle exceptait tous les chefs de partis et tous ceux qui étaient atteints par la convention. Dès le 8 juillet, *Le Sémaphore* annonce que les carlistes se réfugient en France et que beaucoup sont déjà arrivés dans les Pyrénées-Orientales où ils attendent qu'on les répartisse dans les dépôts de l'intérieur. Il y eut alors en France vingt-sept mille sept cents réfugiés disséminés un peu partout dans les villes et les campagnes<sup>8</sup>. Certes, depuis plusieurs années déjà, Don Carlos ne manquait pas à Marseille de confidents et d'amis, mais le 22 septembre 1839, avant même la signature de la Convention, « l'émigration n'avait donné à Marseille que quelques prêtres »<sup>9</sup>. Malheureusement, les sources que nous avons consultées ne nous ont donné aucun renseignement sur l'immigration espagnole à Marseille à cette époque et c'est parce que dans les années suivantes il est question d'un grand nombre de carlistes que nous pouvons supposer qu'ils affluèrent en 1840. Par contre, on nous signale des carlistes de passage tel le brigadier général Don Polo, beau-père de Cabrera, qu'il va rejoindre à Hyères, accompagné de sa femme et de M<sup>me</sup> Calderon<sup>10</sup>.

Mais la guerre carliste n'avait été que le premier pas dans la voie des troubles et l'émigration ne s'arrêta pas en 1840. Un article du *Sémaphore* nous apprend qu'en 1845, Marseille héberge quelques réfugiés christinos

7. *Sémaphore marseillais* (S.M.), 11 décembre 1840.

8. S.M., 23 juillet 1840.

9. M.M., 9 octobre 1836, 22 septembre 1839.

10. S.M. 1<sup>er</sup> décembre 1840.

qui ont la velléité de faire paraître un journal destiné à servir la cause de la reine, et, la même année, une nouvelle vague amena des Espagnols d'opinions toutes différentes pour ne pas dire opposées : les progressistes qui fuyaient la Catalogne et que déversaient à Marseille les bateaux à vapeur : *Le Phénicien* amena en septembre quinze des fugitifs les plus compromis de Barcelone parmi lesquels quatre membres de l'ex-junte, Degollada, Benavent, Lulucta, Soler et quelques officiers. De ces progressistes, certains étaient célèbres, Llasera, le chef politique de Barcelone, le général Ruis et le rédacteur en chef de la *Tribuna de Valence* : Francisco Diaz Pallarès <sup>11</sup>. En 1845 encore, on arrêta au départ d'un paquebot pour l'Espagne un nommé Roux, architecte, qui n'était, en fait, qu'un ex-magistrat de Barcelone, membre de la dernière junte insurrectionnelle.

Cependant, si nous consultons les registres municipaux de 1847 qui donnent pour cette année plus de détails sur les réfugiés espagnols, nous constatons qu'il y a, à Marseille, un libéral et cinq progressistes contre cinquante-trois carlistes <sup>12</sup>. C'est que, de 1833 à 1848, l'Espagne traverse une période de libéralisme plus ou moins accusé, et si les libéraux et surtout les progressistes furent parfois dans l'obligation de s'expatrier, cet exil n'était que momentané. Il ne l'était point pour les carlistes qui, après avoir entretenu six années de guerre civile et avoir suscité par la suite de nombreuses difficultés au gouvernement, étaient particulièrement indésirables. Ils durent donc attendre pour regagner leur patrie qu'on voulût bien les amnistier et, si au cours de cette période les progressistes ne firent que de courts séjours à Marseille, les carlistes, eux, s'y établirent pour de nombreuses années.

#### LEURS CONDITIONS DE VIE A MARSEILLE

L'émigration carliste, nous l'avons vu, est d'abord religieuse et cela ne doit pas nous étonner quand on sait le rôle que tenait le clergé dans la vie politique espagnole, mais souvent prêtres et moines ne faisaient que

11. S.M. - 26-27 novembre 1843 - 22 juin - 5 août 1843.

12. Ces chiffres ne peuvent donner qu'une toute petite idée de ce que fut l'immigration espagnole car ils sont postérieurs à l'amnistie de 1846 qui fut suivie de très nombreux départs. Mais ce sont à peu près les seuls qui nous soient donnés et dont nous soyons absolument certains.

passer et préféraient l'Italie comme lieu d'exil. Sur les cinquante-neuf réfugiés espagnols à Marseille en 1847, il n'y a que cinq prêtres et un capucin. Ce fut aussi l'émigration des militaires qui avaient combattu dans les rangs carlistes de 1833 à 1839 : douze étaient exilés à Marseille. Mais sa caractéristique principale, si on la compare à celle de 1823, c'est qu'elle n'est point bourgeoise mais essentiellement populaire. Un rapport de 1847<sup>13</sup>, qui nous renseigne sur la condition sociale de ces Espagnols dénombre parmi eux un chocolatier, deux bouchonniers, un domestique, un terrassier, un laboureur et trente journaliers, tandis que la bourgeoisie n'est représentée que par un négociant, un avocat, un pharmacien et un propriétaire. Encore faut-il se souvenir que dans ces cinquante-neuf réfugiés, six ne sont point carlistes et l'on peut supposer, sans grand risque d'erreur, que les libéraux et progressistes étaient précisément les rares représentants de cette classe sociale. L'immigration carliste à Marseille est donc militaire comme l'immigration libérale, mais, à la différence de cette dernière, elle est religieuse et populaire. Aussi, plus encore qu'en 1823, les réfugiés furent-ils en proie à des difficultés pécuniaires, car si les petites gens étaient peu fortunées, les prêtres émigrés, malgré la réputation de richesse du clergé espagnol, étaient « pour la plupart misérables »<sup>14</sup>.

Il leur fallait pourtant vivre, mais que faire ? Lors de leur arrivée en 1840, *Le Sémaphore* s'était préoccupé de ce problème. Il n'était pas question, vu leurs opinions politiques, de donner les mêmes indemnités qu'aux réfugiés italiens ou polonais à des hommes qui avaient promené la mort dans toute l'Espagne. Pourtant, l'humanité voulait qu'on ne les renvoyât pas dans leur pays ; mais on ne pouvait, sans danger de concurrence pour les ouvriers nationaux, les employer en France. Aussi, *Le Sémaphore* se rallie-t-il à la proposition du *Courrier français* et propose-t-il de les envoyer en escouade assécher les marais de Corse ou de la Mitidja, projet dont il avait déjà été question en 1833, et qui avait provoqué, avant même sa

---

13. A.M., 1 2 - 239 - 5 janvier 1847.

14. M.M. - 22 septembre 1839.

discussion, une forte diminution du nombre de réfugiés étrangers en France ! Cette solution aurait le double avantage d'éviter aux Français des corvées pénibles que supporteraient plus facilement ces Espagnols accoutumés à un climat plus chaud et de permettre aux exilés de terminer « leur existence de brigandage par des travaux qui les réhabiliteraient à leurs yeux »<sup>15</sup>.

Cependant, le gouvernement fut sourd à cette proposition. Délivra-t-il des secours ? Rien ne permet de l'affirmer mais une annonce du *Messenger* avertissant les réfugiés politiques italiens, espagnols et polonais non subventionnés d'avoir à se présenter aux commissariats de police pour y donner leurs noms, âges et domiciles, nous permet de déduire que quelques-uns d'entre eux tout au moins bénéficiaient d'une certaine aide gouvernementale. En tous cas, on les autorisa à rester en France. Beaucoup y vécutrent misérablement et c'est peut-être à leur pauvreté qu'il faut imputer certaines tentatives de suicide<sup>16</sup>. D'autres, comme leurs prédécesseurs de 1823, vécutrent surtout de vol et de brigandage — Joseph Rovira, par exemple, qui entretenait des relations avec les légitimistes les plus déclarés de Marseille et était soupçonné de vol à main armée ; comme eux, ils furent poursuivis pour dettes<sup>17</sup>, d'autres encore subsistèrent grâce surtout à la charité marseillaise : en 1843, on donna une représentation au bénéfice des réfugiés progressistes<sup>18</sup>. Quant aux carlistes ils étaient en général mal vus d'une bonne partie de la population. *Le Messenger*, parlant des prêtres émigrés, prétend qu'ils « n'inspirent par leur extérieur et leur langage aucun intérêt. Quelques-uns se font remarquer par une exaltation de tête qui s'accorde tout à fait mal avec l'habit qu'ils portent ». Cependant, quelques âmes bénévoles que *Le Messenger*, railleur, qualifie d'escrocs dont « deux dames bien mises à l'accent espagnol et baragouinant assez bien le français se présentèrent dans diverses maisons pour y exciter la charité en faveur de leurs familles »<sup>19</sup>.

15. S.M. - 15 juin 1833 - 21 juillet 1840.

16. M.M. - 23 mai 1837.

17. A.M., I 2 - 238 - 11 octobre 1833.

18. S.M. - 1<sup>er</sup> mars 1843.

19. M.M. - 22 septembre 1839 - 30 septembre 1836.

La plupart, toutefois, s'ils voulaient vivre décentement, recherchaient de l'ouvrage et en trouvaient dans les travaux d'utilité publique que la municipalité marseillaise entreprit de 1840 à 1848. Le 20 janvier 1847, dans l'arrondissement du Nord *extra muros*, vingt et un journaliers espagnols étaient employés au chemin de fer d'Avignon à Marseille. Mais leurs salaires pouvaient-ils suffire à les faire vivre lorsque les compagnies, « se faisant complices des sottes frayeurs des ministres français », retardaient parfois la paye de leurs ouvriers espagnols de plus de deux mois ? En octobre 1846, les mandats arrivés pour les ouvriers piémontais, français et autres font défaut pour les Espagnols, et ce n'est qu'après de multiples démarches, que ceux-ci parvinrent à toucher un mois de leur arriéré. Il leur restait encore deux semaines non payées, et *La Gazette*, très susceptible évidemment pour tout ce qui touche les réfugiés carlistes, n'hésitait pas à leur conseiller de faire appel aux tribunaux<sup>20</sup>. D'autres travaillaient dans différents chantiers de Marseille : dès 1841, vingt-neuf d'entre eux avaient demandé l'autorisation de fixer leur résidence aux Cadeneaux pour y être employés au canal qui occupait, en 1846, mille quatre cent trente-neuf ouvriers dont huit cent trente-cinq étrangers<sup>21</sup>. A défaut des Cadeneaux, où il n'y avait point de place, on les transféra près de Réaltor à l'entrée du vallon de la Méringolle<sup>22</sup>. Ils travaillaient aussi au canal ces vingt-sept ouvriers qui, en octobre 1846, désertèrent les chantiers pour essayer de regagner la frontière « justement effrayés de se voir mener sur nos routes comme des malfaiteurs avec une escorte de gendarmes »<sup>23</sup>. Ces réfugiés, en effet, étaient l'objet de la part de la police d'une surveillance encore plus active que celle qu'on avait exercée en 1823 sur les libéraux.

#### LES ACTIVITES POLITIQUES ET LA SURVEILLANCE DES CARLISTES

Leurs agissements, en effet, paraissaient suspects à beaucoup de Marseillais. En 1837, la ville était fréquentée par quelques amis de Don Carlos qui aimaient passionnément « son ciel bleu et sa ceinture humide ».

20. G.M. - 14 octobre 1846.

21. G.M. - 8 février 1846.

22. A.M. - 5 D. - Registre 7, n° 163.

23. G.M. - 16 octobre 1846.



Certains allaient même avec beaucoup de plaisir à Martigues dont ils adoraient, disaient-ils, le poisson. Ils partageaient ces goûts avec quelques Sardes qui n'avaient pas pour le prétendant une antipathie bien prononcée : « les bons poissons, le ciel bleu et la ceinture humide, sont-ce bien là les goûts déterminants de ces Messieurs les voyageurs ? » se demandaient les Marseillais qui ne cessaient de multiplier les reproches, les accusant de rapine et de vol, ce dont les bandes carlistes ne s'étaient pas privées pendant la guerre : « le vol, la rapine et tout ce qui s'en suit sont dans la nature et les mœurs de ces brigands<sup>24</sup>. »

Toutefois, ce qui les inquiétait surtout, c'étaient les opinions politiques des agents de Don Carlos à Marseille, leurs menées et transactions dont la police était parfaitement au courant. Un prêtre espagnol est suspect d'être l'ami et le correspondant d'un général carliste..., le journal ibérique l'*Espectador* fait courir le bruit d'une sainte alliance des carlistes et des christinos réfugiés à Marseille<sup>25</sup>. Les réfugiés ne se contentaient pas toujours d'une propagande silencieuse et agissaient parfois ouvertement : au mois d'octobre 1836, un drapeau aux couleurs étrangères arboré à la façade d'une église avait attiré les regards. Le curé de Château-Gombert avait voulu lever l'étendard du parti carliste, affirmant ainsi qu'il existait à Marseille bon nombre de prêtres émigrés<sup>26</sup>. Outre ces simples manifestations de loyalisme ils surent, le cas échéant, montrer qu'ils ne manquaient ni d'audace ni de résolution : En 1840, trois Espagnols, un brigadier, un colonel et un prêtre s'embarquèrent à Marseille à destination d'un petit port à cinq lieues de Saint-Sébastien pour y prendre le commandement d'une bande ; c'est la nouvelle de leur arrivée qui justifia « certaines mesures prises à Marseille et aigrement blâmées par une feuille de cette ville »<sup>27</sup>.

Devant toutes ces activités plus ou moins secrètes, l'Administration et la police marseillaise ne restaient pas inactives. Lorsqu'il fut question, en 1841, d'établir vingt-neuf Espagnols dans un point isolé de la plaine d'Arbois,

---

24. M.M. - 16 juillet 1837 - 13 novembre 1840.

25. G.M. - 2 décembre 1846 - S.M. - 17 janvier 1843.

26. M.M. - 9 octobre 1836.

27. S.M. - 9 mai 1840.

le Préfet fit faire une enquête sur ces étrangers pour savoir s'il pouvait, sans inconvénient, mettre ce projet à exécution<sup>28</sup>. Pour mieux contrôler ceux qui résidaient à Marseille, et pour éviter que d'autres s'y établissent clandestinement, il fut question, en 1838, de rétablir pour tous les étrangers les cartes de sûreté<sup>29</sup>. Enfin, il semble que les carlistes soient par principe suspects à l'Administration et bien souvent sans raison. Quatre Espagnols arrivant par vapeur de Barcelone furent arrêtés lorsqu'ils entraient à l'hôtel d'Espagne, par une quinzaine d'agents de police, conduits au commissariat central et détenus jusqu'à ce que l'on se fût emparé du voyageur recherché. Un prêtre, émissaire de Don Carlos, est incarcéré au moment où il venait prendre son passeport. Certains sont renvoyés dans leur pays et, pour être sûr qu'ils partent bien, on leur donne au besoin passe d'indigent et secours de route<sup>30</sup>. D'autres sont emprisonnés illégalement sans jugement ni mandat judiciaire : un prêtre espagnol est mis au secret et subit le dur régime de la prison. Quand il réclame les deux francs par jour qui lui sont alloués, par le ministre, pour le temps de sa détention, on les lui refuse jusqu'à sa libération. « Si les prêtres de l'émigration sont ainsi traités, on peut penser comment doivent l'être les anciens militaires que l'on détient dans les prisons ou au dépôt » gémit *La Gazette*<sup>31</sup>.

Toutefois, ce fut surtout en 1846 que la surveillance tourna à la persécution. Jusqu'alors, on avait prélué à l'expulsion par des mesures de détail, mais en 1846, des ordres ministériels vinrent briser les moyens d'existence de centaines, de milliers d'Espagnols laborieux, exposés à se voir arrachés aux travaux qui les faisaient vivre et forcés d'aller mourir de faim dans l'intérieur, ceux du Midi de la France devant être parqués au nord de Lyon et confinés dans un pays dénué de ressources où ils gagneraient difficilement leur pain. Aussitôt les journaux royalistes signalent dans tous les coins de France, des faits déplorables : « La persécution

---

28. A.M., I 2 - 238 - 27 juillet 1833 - 5 D., Registre 7, n° 163.

29. M.M. - 18 octobre 1838.

30. M.M. - 7 octobre 1838 ; A.M., I 2 - 238 - 11 octobre 1833.

31. G.M. - 7 octobre, 2 décembre 1846.

contre les Espagnols arrive au dernier degré de l'arbitraire et de la violence<sup>32</sup>. » A Marseille l'ordre de départ en masse fut donné le 16 octobre 1846 et devait être exécuté dans les trois jours. *Le Courrier français* et *La Gazette du Midi* prennent la défense des malheureux carlistes et, faisant appel aux sentiments, puis à l'intérêt, ils s'élèvent contre « cet ordre inqualifiable » donné « sans égard pour les droits acquis, pour les positions péniblement formées », et dont l'exécution se fera à Marseille « au détriment des travaux publics »<sup>33</sup>. En effet, privés de leur gagne pain par un internement illégal, par un refus de passeports plus illégal encore, c'est sous l'influence du désespoir que vingt-sept ouvriers espagnols du canal prirent le chemin de la frontière.

La gendarmerie les atteignit dans les Pyrénées-Orientales, et comme ils résistaient aux injonctions, une lutte s'ensuivit où l'un d'eux fut tué<sup>34</sup>. *La Gazette* réagit violemment s'indignant qu'on ait tiré sur eux comme dans une émeute et qu'on les ait traités en malfaiteurs. Quant à l'Espagne, son irritation contre le gouvernement français ne fit que croître : « Tout le monde s'indigne, écrit l'*Espéransa* du 10 octobre, de la conduite de cette France si fière de sa civilisation que nous voyons persécuter et incarcérer les réfugiés. De quel droit doit-elle attenter à la personne d'hommes pacifiques qui ont cherché là un asile dans leur malheur ? Sont-ils par hasard des prisonniers de guerre de la France ? » Certes, il semble que cette mesure soit pour le moins maladroite car « les émigrés espagnols s'étaient attachés à notre sol par des liens d'intérêt ; ces liens brisés, rien ne les retiendra plus en France que la force matérielle ». Surveillance, suspicion, emprisonnements, expulsions, mises à mort même, les carlistes n'en étaient point quittes pour autant, et, si « le cœur se soulève d'indignation à la vue des persécutions toujours croissantes du gouvernement français envers les malheureux réfugiés espagnols », ces persécutions devinrent encore plus odieuses après la publication de l'Amnistie<sup>35</sup>.

---

32. G.M. - 15 novembre 1846 - 16 octobre 1846 - 10 octobre 1846.

33. G.M. - 16 octobre 1846.

34. S.M. - 20 octobre 1846.

35. G.M. - 21 octobre, 23 octobre - 16 octobre - 15 novembre 1846.

## L'AMNISTIE ET LE DEPART DES CARLISTES

Dès l'été 1846, le bruit courut à Marseille que le gouvernement espagnol allait proclamer une amnistie. C'était pour les carlistes le double espoir d'échapper aux persécutions françaises et de retrouver leurs foyers. *Le Sémaphore*, qui n'est pourtant pas suspect de complaisance envers eux, exprime l'opinion marseillaise sur cette question lorsque, dans un élan d'humanité il écrit le 23 octobre : « Nous aimerions mieux qu'il ne fût pas question d'amnistie s'il doit être seulement question d'un pardon mesquin qui ne pourrait être accepté que par des hommes d'une médiocre importance... En tout état de choses, l'amnistie doit être entière, générale, absolue. » Mais déjà la loi de clémence avait paru le 17 octobre 1846 ; elle paraissait généreuse puisqu'elle s'appliquait, dans la classe militaire, à tous les officiers jusqu'au grade de colonel inclusivement, aux sous-officiers et aux soldats; dans les carrières administratives, à tous les chefs de province, à quelque branche qu'ils appartiennent, et à tous les autres employés d'un rang inférieur; dans la classe des particuliers, à tous ceux qui n'auront pas été membres des juntes révolutionnaires et qui n'auront pas exercé sous leur autorité les fonctions politiques d'intendants, de commandants généraux ou d'emplois analogues. Elle n'excluait donc que certains chefs trop compromis par leurs opinions progressistes. Par contre, y étaient également compris les déserteurs et insoumis, sous condition de finir leurs temps de service ou de remplir leurs engagements. L'amnistie ne faisait exception pour aucun parti et comprenait tous les expatriés pourvu qu'ils acceptent de prêter serment de fidélité, devant le consul, à la reine, à son autorité et à la constitution de l'Etat. Cependant le gouvernement ne s'en tint pas à la lettre et décida que si les déserteurs, les insoumis et les progressistes pouvaient rentrer, les carlistes, au contraire, étaient provisoirement exceptés de l'amnistie<sup>36</sup>. Mais, écrit *Le Sémaphore* du 26 octobre 1846, si « les exceptions de cette amnistie sont nombreuses, tout recours n'est pas fermé à ceux qui sont momentanément exclus de cet acte de clémence. Ils peuvent solliciter d'y être compris et nous aimerions croire que le gouvernement accueillera favorablement toute demande ».

---

36. A.M., I - 2 - 239 - 24 novembre 1846 - 5 janvier 1847.

Quoi qu'il en soit, la France prit ses dispositions pour se débarrasser le plus vite possible de ces réfugiés. Ils furent dirigés sur Bayonne, Perpignan ou Marseille selon qu'ils voulaient regagner leurs pays par terre ou par mer, par l'Océan ou la Méditerranée, et Marseille vit à nouveau défiler tous ceux qui, quelques années auparavant, passaient sous ses murs, fuyant les troubles d'Espagne. Pour faciliter leur départ le Ministre de l'Intérieur autorisa les préfets à allouer aux émigrés qui bénéficiaient de l'amnistie, une indemnité de route prise sur les fonds du service des réfugiés. Mais, craignant que beaucoup, après avoir reçu cette grosse somme, ne restent en France, il décida que les secours seraient payés d'étape en étape jusqu'à la frontière. On fit seulement une exception pour les Espagnols âgés, infirmes ou impotents à qui, pour leur permettre de prendre une voiture publique, on compta la moitié des secours accordés au départ et l'autre moitié à la frontière<sup>37</sup>.

Ainsi beaucoup de réfugiés purent regagner leur patrie mais, malgré les efforts du gouvernement en général et de Marseille en particulier, pour éliminer ces Espagnols encombrants, ils ne partirent pas tous et, en 1847, on en comptait encore cinquante-neuf à Marseille. Pourquoi cet attachement chez des hommes qui n'avaient pas toujours eu à se louer de l'accueil reçu ? En raison tout d'abord de la clause restrictive de la loi d'amnistie, mais surtout parce que certains, méfiants, préféraient la stabilité politique française à l'Espagne toujours en révolution, tandis que d'autres, à l'exemple de certains libéraux en 1833, avaient « noué à Marseille de longues et paisibles relations de cœur et d'intérêt »<sup>38</sup>. Dans ce cas, on ne pouvait plus les considérer comme des réfugiés, car ils s'étaient intégrés à la communauté marseillaise dont ils faisaient désormais partie indissolublement.

E. RICHARD-JALABERT.

---

37. A.M., I - 2 - 239 - 28 décembre 1846 - 3 décembre 1846.

38. G.M., - 14 novembre 1846.